

APPEL A CANDIDATURES

SESSION ACADÉMIQUE 2025 - 2026

MASTER EN DÉFENSE, SÉCURITÉ ET PAIX

Le Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS) organise, en partenariat avec la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), un Master en Défense, Sécurité et Paix (Master DSP).

Ce Master a pour objectif de former les civils ainsi que les membres des forces de défense et de sécurité, nationaux comme étrangers, aux enjeux et problématiques liés à la défense, la sécurité et la paix.

Pour l'année académique 2025-2026, l'effectif maximum des auditeurs est limité à trente (30).

Les candidatures seront reçues à partir du jeudi 24 juillet 2025, au secrétariat du CHEDS. Les candidats résidant hors de Dakar peuvent transmettre leur dossier **par courrier électronique à l'adresse suivante : bureau.scolarite@cheds.gouv.sn**. Ils feront suivre la version physique après la sélection.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'admissibilité au programme est subordonnée à des conditions de diplôme et/ou d'expérience, après examen du dossier de candidature.

Pour être admis au Programme de Master en Défense, Sécurité et Paix, il faut justifier un parcours équivalent au niveau de Master 1 ou être titulaire d'une Maîtrise ou d'un diplôme équivalent.

Les diplômes délivrés par les institutions d'enseignement supérieur privé doivent être accompagnés de l'attestation d'accréditation délivrée par l'ANAQ-Sup ou le CAMES, en cours de validité.

Tous les candidats présélectionnés passeront un entretien avec le jury. Leur acceptation définitive à s'inscrire au Master en Défense, Sécurité et Paix est subordonnée à la procédure d'équivalence ou d'admission en vigueur à l'Université Cheikh Anta DIOP.

Le dépôt des dossiers de candidature se fera au Secrétariat du CHEDS, Boulevard de la Défense x Rue du Port, Dakar, jusqu'au vendredi 29 août 2025.

MODALITES DE SUIVI DES COURS

Les enseignements seront dispensés en présentiel dans les locaux du CHEDS ou tout autre lieu choisi par la direction du CHEDS.

Les auditeurs résidant hors de Dakar ou à l'étranger sont autorisés à suivre les cours à distance (en ligne).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes, sous peine d'irrecevabilité :

- une (01) demande écrite adressée au Directeur général du CHEDS, exposant la motivation de la candidature ;
- un (01) formulaire individuel dûment rempli {téléchargeable sur le site du CHEDS) ;
- une (01) copie légalisée des diplômes, attestations et autres documents pouvant justifier l'admission de la candidature ;
- une (01) copie légalisée de la carte nationale d'identité du candidat ou du passeport du candidat;
- un (01) curriculum vitae du candidat ;
- deux (02) photos d'identité.

MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation sont fixés à un million cent cinquante mille (1 150 000) Francs CFA payable, au comptant ou en trois (03) tranches :

- à l'inscription : six cent mille (600 000) francs CFA;
- à la fin du 1er semestre . trois cent mille (300 000), francs CFA;
- avant la soutenance • deux cent cinquante mille (250 000) francs CFA.

Le numéro de compte bancaire ouvert à cet effet sera communiqué aux candidats sélectionnés, à charge pour chaque auditeur, après versement, de transmettre le reçu correspondant à l'Agent comptable du CHEDS.

Pour tout autre renseignement, notamment sur le coût et les modalités de la formation, s'adresser au Bureau de scolarité du CHEDS, **Tél: +221771951087 / 706441863, Email : bureau.scolarite@cheds.gouv.sn.**